

Mise en ligne : 6 mars 2014.
Dernière modification : 24 août 2022.
www.entreprises-coloniales.fr

C^{IE} AFRICAINE AGRICOLE ET MINIÈRE,
domaine à El Bordj, près de Taroudant,
dans la vallée du Souss

Filiale de la Compagnie industrielle du platine
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Platine_1919-1939.pdf

Société anonyme, 1930.

(Les Archives commerciales de la France, 15 août 1930)

PARIS. — Formation. — Soc. anon. dite Cie AFRICAINE AGRICOLE et MINIÈRE, 43, r. du Bac. — 99 ans. — 250.000 francs. — 16 juillet 1930. — *Loi*.

COMPAGNIE AFRICAINE AGRICOLE ET MINIÈRE
(L'Africain, 29 août 1930)

Cette société anonyme, récemment formée, a pour objet l'exploitation des ressources agricoles et minières en tous pays et particulièrement au Maroc. Le siège est à Paris, 43, rue du Bac.

Le capital est de 250.000 francs en actions de 100 francs, toutes souscrites en numéraire et peut être porté à 20 millions. Il a été, en outre, créé 12.500 parts de fondateur, dont 2.500 attribuées titre pour titre aux souscripteurs d'actions, 5.000 laissées à la disposition du conseil et le solde réparti entre diverses personnes ou sociétés, notamment la Cie des mines et minerais. Le conseil d'administration se compose de : M. Pierre Merillon, Général Patey, MM. Georges Pernot, Georges Richoux ¹, Schiff-Giorgini.

(Les Archives commerciales de la France, 16 février 1931)

PARIS. — Modification. — Soc. dite Cie AFRICAINE, AGRICOLE et MINIÈRE, 43, Bac. — Capital porté de 250.000 francs à 500.000 fr. — 12 janv. 1931. — *Loi*.

Cie africaine agricole et minière
(L'Écho des mines et de la métallurgie, 1^{er} mai 1931, p. 362)

¹ Georges Pernot et Georges Richoux : ingénieurs des mines, fondateurs de la Cie équatoriale de mines. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Equatoriale_de_mines.pdf

Siège transféré du 43, rue du Bac, Paris, au 7, rue de l'Ourcq, Rabat.

GÉNÉRALE DE MINES ET CULTURES
(*Le Journal des débats*, 11 juillet 1933)

L'assemblée extraordinaire du 8 juillet a voté la fusion de la société avec la société Le Platine [Cie industrielle du platine], moyennant échange d'une action Platine de 100 francs contre deux actions Générale de mines et cultures.

Grâce à cette fusion, Le Platine aura le contrôle des sociétés suivantes : Vergers de Provence, Compagnie africaine agricole et minière, ainsi que les mines d'or de Suetra Varvara.

COMPAGNIE INDUSTRIELLE DU PLATINE
(*Le Temps*, 15 juillet 1934)

Des accords réalisés récemment par la Compagnie africaine agricole et minière permettront à cette société d'accélérer l'entrée en jouissance des propriétés par elle acquises dans le Souss et qui sont tout spécialement indiquées pour la culture des agrumes et des primeurs.

AEC 1937/734 — Cie africaine agricole et minière,
Siège social : 4, rue Pierre-Lotj, RABAT (Maroc).
Bureau de correspondance : 43, rue du Bac, PARIS (7^e).
Capital. — Société anonyme fondée en 1930, 1.250.000 fr. en actions de 100 fr., toutes de numéraire (capital autorisé:20 millions). — Parts : 12.500.
Objet. — Exploitation des ressources agricoles et minières du Maroc.
Conseil. — MM. le général Patey, présid. ; Georges Schiff-Giorgini, admin. délégué ; Pierre Mérillon, Georges Pernot, Georges Richoux.
N. B. — Cette société n'a pas répondu à notre demande de renseignements.

1939 : la Société générale foncière
se substitue à la Cie industrielle du platine
à raison de 2 actions SGF contre 1 act. CIP.

www.entreprises-coloniales.fr/empire/SGF_1939-1970.pdf

1948 (mai) : création de la Société minière de l'Est Oubanghi
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Miniere_Est_Oubanghi.pdf

ÉTUDE FINANCIÈRE
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE

(*L'Information financière, économique et politique*, 2 juin 1950)

.....
En Afrique du Nord, par l'intermédiaire de sa filiale, la Compagnie africaine agricole et minière, elle poursuit, depuis 1936, la mise en valeur d'un vaste domaine agricole dans la région de Taroudant, dans la vallée du Souss. D'importants travaux hydrauliques ont été réalisés en vue d'en assurer l'irrigation et, sur une superficie totale de 600 hectares environ, 100 hectares — plantés en agrumes, fruits à noyaux et pépinières — sont déjà en plein rapport. La vallée du Souss est, par son climat, une des régions les plus favorisées du Maroc, et particulièrement indiquée pour les cultures fruitières.

Le capital de la Compagnie africaine agricole et minière est de 15 millions de francs, chiffre modeste comparativement à la valeur réelle de ses actifs. Le paquet de contrôle détenu par la SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE est néanmoins porté à son bilan pour son montant nominal.

AEC 1951-805 — C^{ie} africaine agricole et minière

Siège social : 4, rue Pierre-Loti, RABAT (Maroc).

Représentant à PARIS : Sté générale foncière [SGF], 4, rue de Penthièvre (8^e).

Capital. — Société anonyme fondée en 1930, 300.000 fr. en actions de 100 fr., toutes de numéraire (capital autorisé : 20 millions). — Parts : 12.500.

Objet. — Exploitation des ressources agricoles et minières du Maroc.

Conseil. — MM. Georges Schiff-Giorgini [SGF], admin. délégué ; Lahoussine Demnati, Pierre Lyautey [Bq commerciale du Maroc], Bernard Quinchez, Albert Brun [ex-Platine], Albert Modiano [père de l'écrivain], André Chenivresse [SGF], Achille Peretti [SGF][Min. des Gundafa] (Renseignements incertains.)

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE

(*L'Information financière, économique et politique*, 7 juillet 1951)

.....
La Compagnie africaine agricole et minière, dont l'exercice prend fin le 30 juin, a terminé la mise en valeur de son domaine d'El Bordj, dans le Souss ; la mise en valeur d'autres terrains lui appartenant est à l'étude. La récolte d'agrumes a atteint 200.000 kg, et il a été vendu pour plus de deux millions de plants de nos pépinières.

Par l'intermédiaire de cette société, nous contrôlons la Société minière de l'Est-Oubanghi et la Société des mines de Bassiombo, qui exploitent, en Oubanghi-Chari, des gisements aurifères et diamantifères. Au cours de l'exercice 1950, la production s'est élevée à 2.076 carats de diamants et 24 kg d'or, représentant un montant de

1^{er} octobre 1952 : répartition par la Société générale foncière de 40.000 act. de 500 fr. Cie africaine agricole et minière (siège : Rabat) à raison de 2 CAAM pour 1 SGF.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE

(*L'Information financière, économique et politique*, 14 février 1953)

.....

La Compagnie africaine agricole et minière, qui détient le contrôle de la Société minière de l'Est-Oubanghi et des Mines de Bassilombo, a porté son capital de 15 à 30 millions : la Générale Foncière possède deux tiers de ces actions. L'Est-Oubanghi et Bassilombo ont obtenu des résultats encourageants et les perspectives [sic : prospections] effectuées ont été suffisamment probantes pour engager ces sociétés à acquérir un important matériel destiné à assurer exploitation rationnelle et pallier les difficultés de main-d'œuvre.

.....
Par ailleurs, comme la dernière Loi de Finances instaurait des dispositions favorables pour permettre aux sociétés de distribuer à leurs actionnaires tout ou partie de leur portefeuille de valeurs mobilières, le conseil proposait de répartir les actions Compagnie africaine agricole et minière dans la proportion de deux Agricole et Minière de 500 francs pour une action Générale Foncière de 5.000 francs.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE
(*L'Information financière, économique et politique*, 20 juin 1953)

.....
Le rapport du conseil donne des renseignements intéressants sur l'activité de la Compagnie africaine agricole et minière, dont les actions ont été distribuées aux actionnaires de la Société générale foncière, en conformité des décisions prises par l'assemblée du 10 septembre 1952.

La production d'oranges de cette société s'est élevée, au cours de l'année 1952, à 270.000 kg.

La Compagnie africaine agricole et minière a poursuivi le défrichement, dans la vallée du Sous, d'un nouveau domaine, entièrement irrigué, d'une contenance de 250 hectares environ, et le programme de l'exercice en cours prévoit la plantation de 100 hectares en agrumes.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE
COMPAGNIE AFRICAINE AGRICOLE ET MINIÈRE
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} décembre 1953)

La Compagnie africaine agricole et minière porte son capital de 30 millions à 75 millions de francs par l'émission, au pair, de 90.000 actions de 500 francs chacune, créées avec jouissance du 1^{er} juillet 1953.

Droit de souscription : trois actions nouvelles pour deux actions anciennes, contre remise du coupon n° 1 ou estampillage des certificats nominatifs.

Les souscriptions seront reçues du 10 décembre inclus :

Au Maroc : à l'agence de Casablanca de la Société nouvelle Algérienne de Crédit et de Banque ;

En France : au siège de la Société Générale Foncière, 4, rue de Penthièvre, à Paris (8e).

« B. A. L. O. » du 30 novembre 1953, n° 48.

(Rappelons que la Société Générale Foncière a distribué entre ses actionnaires les 40.000 actions anciennes de cette compagnie, qu'elle détenait en portefeuille.)

Société générale foncière
(*L'Information financière, économique et politique*, 1^{er} juin 1954)

.....
La Compagnie africaine agricole et minière, S. A. marocaine, dont le capital a été porté à 75 millions de francs, poursuit la mise en valeur de son domaine.

200 hectares ont été défrichés en 1953. et 65 plantés ; en 1954, il sera procédé à la plantation de 120 hectares nouveaux.

Société générale foncière
(*L'Information financière, économique et politique*, 25 juin 1955)

.....
Les comptes de la Compagnie africaine agricole et minière, arrêtés au 30 juin 1954, ont été approuvés par l'assemblée ordinaire du 28 avril 1955. Pour l'exercice 1953-1954, la récolte d'agrumes s'est élevée à 151 tonnes. Malheureusement, depuis, les plantations d'agrumes ont subi d'importants dégâts du fait de l'invasion acridienne dont le Maroc, et plus spécialement le Sous, ont eu à souffrir. En conséquence, la récolte de l'exercice 1954-1955, évaluée à 400 tonnes, a été presque entièrement détruite et il ne faut s'attendre à aucune récolte d'agrumes pour 1955-1956. La Société a mis au point un programme de cultures maraîchères devant combler cette carence pour l'exercice en cours.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE*
(*L'Économiste européen*, 17 juin 1956)

.....
Le rapport du conseil indique que la production de diamants de la Société minière de l'Est Oubanghi (filiale de la Compagnie africaine agricole et minière) révèle dans le deuxième semestre, une amélioration sensible, tant en qualité qu'en quantité.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE
(*L'Information financière, économique et politique*, 5 juillet 1958)

PARTICIPATIONS ET FILIALES
COMPAGNIE AFRICAINE AGRICOLE ET MINIÈRE

Cette société a poursuivi son programme de plantations ; elle possède actuellement 225 hectares plantés en agrumes.

La récolte de la campagne 1957-1958 a dépassé 600.000 kg. et est appelée à augmenter très rapidement au cours des deux prochaines années, la plupart des jeunes arbres entrant en rendement.

Sa filiale, la Société minière de l'Est Oubanghi, a produit 12.000 carats de diamants environ ; la baisse de production a été due, surtout, à des accidents survenus aux engins mécaniques.

Elle poursuit son programme de prospection systématique dans le bassin du N'Zako.

ÉTUDES DE VALEURS

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FONCIÈRE

(L'Information financière, économique et politique, 20 mai 1959)

- Compagnie africaine agricole et minière.

La récolte de la campagne a confirmé les prévisions : elle a dépassé 700.000 kg d'oranges. Ce tonnage est destiné désormais à progresser très rapidement, les arbres plantés devant atteindre bientôt leur plein rendement.
